

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 14 mars 2016
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar

Scrutateurs : Mme Eléonore Escher
M. Rémy Stuby

Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Luc Schwaar, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité et aux représentants du bureau RWB. Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse: Mme Blom pour le Régional, M. Fernandez pour le Messenger, M. Richard pour le Courier et M. Haddou pour le 24 Heures.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. PV de la séance du 7 décembre 2015
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Présentation du Plan directeur des eaux (PDDE), par le bureau RWB
6. PREAVIS 09/2015
Règlement de la distribution de l'eau
7. PREAVIS 01/2016
Crédit d'étude pour l'agrandissement du local du feu à Oron-la-Ville
8. PREAVIS 02/2016
Crédit d'étude pour le plan d'assainissement du bruit de la Commune d'Oron
9. PREAVIS 03/2016
Crédit d'investissement pour :
La réfection du passage à niveau de Châtillens (RC 701b)
La réfection de la Route de Lausanne (RC 701b) entre le passage à niveau de Châtillens et la Broye à Châtillens
La réfection du passage à niveau de Palézieux-Village (RC 749b)
10. PREAVIS 05/2016
Crédit d'investissement pour l'équipement du puit d'Ecoteaux

11. PREAVIS 06/2016
Crédit d'investissement pour le remplacement des conduites entre la nouvelle station de pompage d'Entre-deux-Eaux et les Léchaies à Palézieux-Village
12. Divers et propositions individuelles

Appel

- 51 Conseillers sont présents sur 67. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 7 décembre 2015

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, demande la correction en page 7 : question de M. Taillens « revient sur le dézonage, et non la vente de terrain de la commune de Valbroye.

Réponse de M. Sonnay « le projet de vente de la parcelle d'Ecoteaux va de l'avant et son dézonage n'est pas une priorité pour la commune.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce que sur demande de la Municipalité, le bureau du Conseil doit organiser la sortie de la fin de législature ; plus d'informations suivront prochainement.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs et à la Presse. Il fait part des informations suivantes :
- L'inscription du nom de l'ancienne commune d'origine dans le registre d'état civil est encore possible gratuitement jusqu'à la fin de cette année, plus d'information sur le site internet de la commune et au contrôle des habitants.
- Préavis : ils seront disponibles une semaine avant le Conseil communal, sur le site internet de la commune.
- 1^{er} août 2016 : il sera organisé cette année par le Jumelage Oron-Bussac, et aura lieu à Oron-la-Ville.
- Assermentation des nouvelles autorités communales, le 16 juin 2016 en fin de journée, par le nouveau Préfet du district Lavaux-Oron, M. Flotron (ancien syndic de Forel-Lavaux).
- Plusieurs manifestations dans notre région (voir l'agenda sur le site de la commune), MAD Village, le 19 mars, giron des Musiques les 21 et 22 mai, Tournée des fontaines le 29 mai 2016.

Présentation du Plan directeur des eaux (PDDE) par le bureau KWB

- **Le Président du Conseil** passe la parole au bureau KWB pour une présentation du PDDE.

PREAVIS 09/2015

Règlement communal de la distribution de l'eau

- **Le Président du Conseil** communique la reprise des débats du Conseil du 7 décembre 2015. Comme demandé, 2 amendements ont été déposés par écrit. Les amendements seront présentés par leurs auteurs et seront mis en discussion et votés séparément. Il passe la parole à M. Fonjallaz.

Amendement Art. 5 taxe de consommation :

Rajout alinéa 3 taxe de consommation s'élève au maximum à CHF 2.50 par m³ d'eau consommée HT, pour l'agriculture et les cultures maraîchères.

Amendement Art.41, alinéa 4 du règlement :

"La Municipalité arrête chaque année le montant des taxes, dans les limites prévues par l'annexe au présent règlement. Elle arrête un montant préférentiel pour la taxe de consommation pour l'agriculture et les cultures maraîchères".

- **Le Président du Conseil** remercie M. Fonjallaz et ouvre la discussion sur cet amendement.
- **M. Christian Bays** souhaite que la Municipalité indique combien coûterait cette taxe préférentielle. Il a effectué diverses recherches sur internet afin de connaître la consommation possible et avoir une estimation du coût. En Suisse, la consommation d'eau est répartie de la manière suivante : commerce, industrie 55%, ménages 25% et 20% pour l'agriculture. Il aimerait savoir comment la Municipalité va financer cette différence de taxe. Il a calculé que pour une famille cela reviendrait à une augmentation d'environ CHF 30.- par personne et par année. Il comprend les difficultés de l'agriculture mais trouve que c'est un grand sacrifice pour le citoyen.
- **M. Daniel Demiéville**, soutient cet amendement ; son exploitation consomme annuellement environ 1500 à 2000 m³ d'eau.. Si l'eau devait être à CHF 4.50, il devrait trouver d'autres solutions.
- **M. Markus Pichler** précise qu'un tiers de la population de notre commune touche des subsides pour les assurances maladies. Des familles en difficulté devraient payer plus pour l'eau que les agriculteurs. Il souligne que la situation économique de l'exploitation agricole, qui aurait ce tarif préférentiel, n'est pas connue. Il faut également tenir compte que nous ne sommes plus dans une région agricole mais « suburbaine ».
- **M. Eric Ramseyer** comprend bien les arguments de M. Bays, mais n'est pas certain des calculs de ce dernier. Si les agriculteurs s'organisent pour ne plus consommer l'eau de la commune, le tarif va augmenter et se répercuter sur les citoyens.
- **M. Jean-Luc Kissling** : objectivement les agriculteurs ne choisissent pas de consommer cette eau, mais cela leur est imposé par le bétail. Les agriculteurs sont également des citoyens de la commune. Le compteur avec un tarif préférentiel sera uniquement utilisé pour le bétail.
- **M. Markus Pichler** trouve que cet amendement n'est pas utile et incohérent car comme ils l'ont indiqué eux même, les agriculteurs trouveraient une autre solution, si le prix de l'eau est trop élevé.

- **M. Frédéric Isoz, Municipal** revient sur la présentation du bureau KWB. Les ressources en eau de la commune serait de 80 à 90%,. Il est donc peut probable que l'eau soit un jour à CHF 4.50 le m³, le prix maximum sera de CHF 3.- le m³
- **M. Pierre-André Maillefer** indique qu'il ne faut pas se focaliser sur le prix, mais sur le fait qu'il s'agit d'une exception.
- **M. Daniel Demiéville** indique que si une grande entreprise vient s'installer sur le territoire de la commune, elle peut négocier le tarif.
- **M. Edouard Fonjallaz** félicite M. Isoz, pour son intervention car apparemment de l'eau va être trouvée, le prix ne sera jamais à CHF 4.50 le m³. Il faut accepter cet amendement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** ne comprend pas le sens de cette amendement. Au dessous de la limite de l'amendement proposé, le tarif sera le même pour tous. Notre commune pour les 49 exploitations, soit environ 25000 m³ cela représente le 7 à 8% de la consommation totale de notre commune.
- **Le Président du Conseil** précise qu'il faudrait plutôt parler de limite préférentiel que tarif.
- **M. Edouard Fonjallaz** confirme qu'il est d'accord avec cette formulation.
- **M. Anton Schmuki** demande le vote à bulletin secret. Sa demande est soutenue par plus de 5 conseillers.
- **Le Président du Conseil** passe au vote à bulletin secret sur cet amendement après avoir reformulé l'amendement :

Art.41, alinéa 4 du règlement :

"La Municipalité arrête chaque année le montant des taxes, dans les limites prévues par l'annexe au présent règlement. Une limite préférentielle est fixée pour la taxe de consommation pour l'agriculture et les cultures maraîchères".

Aannexe no 1 fixant les tarifs maximums des taxes avec l'amendement suivant :

Art. 5, annexe 1 de la taxe de consommation :

"Rajouter à l'alinéa 3; taxe de consommation s'élève au maximum à CHF 2.50 par m³, d'eau consommée HT, pour l'agriculture et les cultures maraîchères.

est accepté par 30 Oui - 18 Non et

2 Blancs.

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Maibach pour le second amendement.
- **M. Alain Maibach** fait part de l'amendement suivant en précisant que l'eau est un bien précieux et commun :

Art. 3 de l'annexe :

CHF 20.- par m³ du volume relatif à la contenance des installations d'agréments indiquées sur la demande de permis de construire ou d'autorisation : piscines fixes ou mobiles, ou autres.

- **Le Président du Conseil** remercie M. Maibach et ouvre la discussion sur cet amendement.
- **M. Frédéric Etter** trouve que chacun a le droit d'avoir une piscine et de faire ce qu'il veut, et n'est pas d'accord avec cet amendement.
- **M. Florian Meyer** demande les moyens de vérification de la commune pour le contrôle des piscines.

- **M. Alain Maibach** répond qu'il s'agit d'une taxe unique et que la commune a un contrôle lors de la demande d'autorisation.
- **M. Rémy Stuby** demande si c'est possible de taxer rétroactivement les demandes d'autorisation pour ces installations.
- **Le Président du Conseil** répond qu'il n'y a pas de rétroactivité.
- **M. Jacques Mayor** demande si cette taxe unique sera également prélevée sur un biotope, un étang ou autres.
- **M. Alain Maibach** précise que la baignade n'est pas possible dans un étang ou un biotope. Si je créer un étang dans une zone village, je dois demander une autorisation à la commune.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** informe que l'année dernière une seule demande a été faite pour une piscine mais précise qu'il y en a bien plus que ça.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il propose de passer au vote sur cet amendement.

Résultat : Amendement : Art. 3 de l'annexe :

CHF 20.- par m³ du volume relatif à la contenance des installations d'agréments indiquées sur la demande de permis de construire ou d'autorisation : piscines fixes ou mobiles, ou autres.
est refusé.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis.
- **M. Pierre-André Raynaud** n'est pas d'accord avec ce tarif de CHF 4.50 par m³, et demande que ce montant soit modifié à CHF 3.50 par m³. Il dépose une motion d'ordre afin que le préavis soit modifié comme demandé et présenté au prochain Conseil.
- **Le Président du Conseil** indique qu'au moins 5 personnes doivent soutenir la motion d'ordre pour qu'elle soit prise en considération. Tel n'est pas le cas, cette proposition n'est pas valable.
- **M. Christian Bays** se dit content pour les agriculteurs et il est convaincu par M. Isoz, qui a bien précisé que le m³ ne dépassera probablement pas CHF 3.- par m³.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote du préavis.

Vote sur le préavis : le Préavis 09/2015 est accepté par 47 Oui, 2 Non et 2 Abstentions.

PREAVIS 01/2016

Crédit d'étude pour l'agrandissement du local du feu à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole à la Présidente de la commission ad hoc.
- **Mme Danielle Bouvier**, Présidente de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Alain Maibach** demande des nouvelles du Master plan voté en début de législature, car plusieurs bâtiments vétustes se trouvant dans la zone de la salle de gym sont en mauvais état.

- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : le but du Master plan était d'assouplir la zone industrielle afin de créer des logements. Une demande préliminaire pour ce master plan a été faite l'année dernière, mais le canton a répondu négativement. Il faut d'abord revoir notre PGA.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat le préavis 01/2016 est accepté avec 1 abstention.

PREAVIS 02/2016

Crédit d'étude pour le plan d'assainissement du bruit de la commune d'Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Florian Meyer**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Frédéric Etter** se dit surpris de plusieurs constructions le long de certaines routes : il aimerait savoir si le niveau sonore des routes refaites est dans les normes.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** indique que la limite est de 1985, et qu'à partir de là, les relevés sont effectués.
- **M. Rémy Stuby** précise que tant que le plan du d'assainissement n'a pas été adopté, chaque demande de permis de construire, doit faire l'objet d'un degré de sensibilité au bruit, à charge du propriétaire.
- **M. Frédéric Etter** demande si les routes refaites dernièrement sont dans les normes.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : les deux tronçons refais dernièrement sont dans les normes (Rte de Palézieux à Oron-la-Ville, et Rte de Porsel à Oron-le-Châtel). Il précise bien que s'il n'y a pas de règlement, nous n'avons plus droit aux subsides.
- **M. Frédéric Etter** demande s'il s'agit d'un amendement mentionné dans le rapport de la COFIN.
- **M. Thierry Cuénoud, Président de la COFIN** répond que la commission a constaté qu'il manquait la phrase suivante dans le préavis « de l'autoriser, le cas échéant à emprunter aux meilleures conditions du marché ».
- **Le Président du Conseil** indique qu'il faut faire un amendement mais demande l'avis au Syndic.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme qu'il faut faire un amendement.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** indique qu'un préavis de degré de sensibilité au bruit, qui définira pour chaque parcelle un niveau de bruit acceptable, lors d'éventuels projets, sera présenté au prochain Conseil.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, clôt ce point et passe au vote d'abord sur l'amendement de la COFIN et ensuite sur le préavis.

Résultat : Amendement :

« de l'autoriser, le cas échéant à emprunter aux meilleures conditions du marché ».

est accepté à l'unanimité.

Résultat : le Préavis 02/2016 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS 03/2016

Crédit d'investissement pour : La réfection du passage à niveau de Châtillens (RC 701b)

La réfection de la route de Lausanne (RC 701B) entre le passage à niveau de Châtillens et la Broye à Châtillens

La réfection du passage à niveau de Palézieux-Village (RC 749b)

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de commission ad hoc.
- **M. Jean-Luc Kissling**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Pierre-André Maillefer** est surpris de cette demande de crédit pour les passages à niveau, il trouve que les CFF pourraient participer à une proportion plus importante, car il s'agit de deux passages à niveaux pour des convois spéciaux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique que la Municipalité s'y est cassée les dents. La loi est claire, c'est déjà bien de pouvoir toucher une subvention de 30%, du canton.
- **M. Fabrice Chollet** : si le préavis est refusé ce soir, les CFF vont-ils refaire les passages à niveau à leurs frais ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond négativement ; c'est une question délicate, car la Commune est responsable en cas d'accident, donc il faut agir vite.
- **M. Pierre-André Maillefer** : d'ici 2017, la cadence des trains va augmenter sur cette ligne. Il trouve dommage de devoir investir tous les 10 ans des travaux d'entretien pour les CFF.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : pour les CFF, c'est la faute des routes s'il faut faire des travaux, et les routes sont à la charge des communes.
- **M. Frédéric Etter** demande si le passage à niveau va être élargi, afin de prolonger la piste cyclable, ce qui serait une bonne chose.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** dit que non il n'y a pas d'élargissement de prévu.
- **M. Frédéric Etter** la commune paie, pourquoi ne pas avoir le droit d'élargir.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : le passage piéton et trop près de la voie CFF ou hors localité. Il faut profiter du fait que la route soit fermée pour effectuer ces travaux.
- **M. Frédéric Etter** trouve cela incroyable de ne pas pouvoir élargir ce passage à niveau.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : la commune est soumise à la loi des CFF.
- **M. Pierre-André Raynaud** demande comment va être faite la présélection pour aller chez Aldi.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** selon la pré-étude d'ingénieur, le trottoir sera légèrement repoussé sur le territoire de Aldi. Il faut encore discuter avec Aldi.
- **M. Florian Meyer** demande s'il y a possibilité d'attendre 2017, comme la gare de Châtillens sera refaite.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : les travaux ont déjà été repoussés à cause du Téléthon 2014 sur demande de la Municipalité. Maintenant il y a urgence de les faire.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** précise que les CFF ont l'obligation de refaire la gare de Châtillens, car il y aura des trains à la demi-heure sur cette ligne. Pour Palézieux-Village, il faut encore voir si

la gare actuelle sera déplacée ou restera au même endroit. Il précise que les passages à niveau ne seront pas touchés.

- **M. Jean-Luc Kissling** indique que l'arrivée à la gare de Palézieux-Village depuis la piste piétonne est dangereuse, il n'y a pas de passage piéton. Il faudrait absolument faire quelque chose.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** a pris bonne note.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, clôt ce point et passe au vote.

Résultat : le Préavis 03/2016 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS 05/2016

Crédit d'investissement pour l'équipement du puit d'Ecoteaux

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. James Carruzzo**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Résultat : le Préavis 05/2016 est accepté avec 1 Abstention

PREAVIS 06/2016

Crédit d'investissement pour le remplacement des conduites entre la nouvelle station de pompage d'Entre-deux-Eaux et les Léchaies à Palézieux-Village

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Christian Bays**, Rapporteur de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Résultat : le Préavis 06/2016 est accepté à l'unanimité

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.

- **M. Pierre-André Maillefer** : le 28 octobre dernier avait lieu l'assemblée du VOG pour le budget 2016 ; il se dit surpris que sur les 3 délégués, aucun n'était présent. La commune d'Oron représentant le 25% du budget, Il trouve ceci inadmissible.
 - **M. Eric Martin, délégué du VOG** répond que cette même soirée avait lieu l'inauguration de la piste piétonne entre Oron-la-Ville et Palézieux. Un changement de date pour cette assemblée avait été demandé, mais pas possible.
 - **M. Pierre-André Maillefer** précise que c'était possible de faire les 2 choses durant cette soirée. Il demande pour la prochaine législature de faire attention à cela. Les délégués représentent notre commune.
 - **M. Jean-Daniel Dind** doit une explication à tous, car il avait annoncé qu'il ne voulait pas représenter un parti politique. Or ces derniers temps, nous l'avons vu sur la liste d'un parti politique. Il a été interpellé par des jeunes afin de les aider par son expérience en politique.
 - **M. Alain Maibach** signale à Oron-la-Ville, qu'au-dessus de la salle de gym, le parcage de remorques sans plaque de plus hors des délimitation. La personne en question se permet de mettre des cônes autour de sa remorque. La commune compte faire quelque chose.
 - **M. Daniel Sonnay, Municipal** : un courrier a été envoyé à cette personne. Le cas a été discuté en séance de Municipalité mercredi dernier.
 - **M. Jean-Paul Rubattel** remercie la commune pour le giratoire provisoire à Oron-la-Ville, c'est une bonne réalisation.
 - **M. Edouard Fonjallaz** a des flyers à disposition pour le Giron des Musiques en mai prochain à Oron-la-Ville.
 - **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour.
Il remercie les membres présent et souhaite à tous une bonne soirée.
- La séance est levée à 22h40.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 23 mars 2016.

	Au nom du Conseil Communal	
Le Président		La Secrétaire
 Jean-Luc Schwaar		 Lorraine Bard